

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 13 NOVEMBRE 2025 À 18h30****PROCES-VERBAL No 417**

<b>Présents</b>	Mmes Christine HUTIN, Karine JEAN-CARTIER, Monique McCLELLAN, Léa RAMU, Gaëlle ROTHLISBERGER COUILAUD, Doriane SANTIMARIA, Meala TESFAMICHAEL, Laetitia VOCAT, MM. Jean-Marie FREYMOND, Thierry GIORIA, Camille JOLISSAINT, Frank MARTI, Kevin POLTE
<b>Excusés</b>	Mme Emilia SCHLIPF, M. Miroslav ONDRAS
<b>Assistant à la séance</b>	Mmes Anne ZOLLER et Tracy MONNEY, conseillères administratives, M. Julien GUYOT, conseiller administratif, M. Roger WYSS, secrétaire communal, M. Stefan WEISS, secrétaire communal adjoint

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Propositions du Conseil administratif
  - a) Projets de délibération
    - D2025-10 : Abrogation du règlement transitoire et adoption des modifications des Statuts du groupement CP101
    - D2025-11 : Crédits de rénovation des immeubles communaux de La Plaine
  - b) Projets de résolution
 

*Néant*
  - c) Propositions du Conseil administratif
    - P2025-01 : Pour un renvoi en commission de l'organisation du voyage de fin de législature
5. Présentation du Budget 2026
  - a) Budget communal
  - b) Budget des investissements
  - c) Budget du groupement CP101
  - d) Budget du groupement de la Jeunesse
6. Propositions des membres du Conseil municipal
  - a) Projets de délibération
 

*Néant*
  - b) Projets de résolution
  - c) Projet de motion
    - M2025-02 : Jetons de présence
    - M2025-03 : Vers une meilleure maîtrise du budget de la crèche de l'O Vive
    - M2025-04 : Pour un réexamen de notre adhésion au Groupement intercommunal pour l'Animation parascolaire (GIAP)
  - d) Questions écrites et orales
7. Pétitions
8. Questions
9. Naturalisations (huis-clos)
10. Divers

**M. Polte**, ci-après « le président », ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

## 1) Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2025

Page 3014 : A la 7<sup>ème</sup> ligne du paragraphe « entretien » : « les travaux d'étude se poursuivent », remplace « les travaux se poursuivent »

Page 3015 : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lignes du paragraphe 2 : « M. Guyot a rencontré l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et a contacté l'office de l'urbanisme », remplace « M. Guyot a rencontré l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) ainsi que l'Office de l'urbanisme. »

Page 3016 :

- 1<sup>ère</sup> ligne du paragraphe « subventions » : « Une rencontre s'est tenue entre le magistrat et la Présidente de la commission », remplace « une rencontre s'est tenue entre la Conseil administratif et la Présidente de la commission ».
- 5<sup>ème</sup> ligne du paragraphe « subventions » : « la Présidente de la commission et le magistrat ont jugé utile... », remplace « l'administration a jugé utile ».
- 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> ligne du 4<sup>ème</sup> paragraphe : « ...elle attend le retour d'un projet mené par 2 communes pilotes », remplace : « elle s'oriente vers un projet pilote dont elle a eu vent, qu'elle mènerait de concert avec 2 communes pilotes ».

Page 3019 : correction demandée par M. Jolissaint qui est indiqué en tant que Mme Jolissaint.

➤ Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 est approuvé par 11 voix pour.

Arrivée de M. Gioria à 18h47.

## 2) Communication du bureau du conseil municipal

Néant

## 3) Communications du conseil administratif

### • Mme Zoller

#### • Visite du Palais fédéral

Les services du Palais fédéral ayant fait part de l'impossibilité d'une visite à la date du 14 novembre, cette dernière a été reportée au vendredi 30 janvier 2026. Un mail sera donc envoyé aux Conseillers municipaux pour qu'ils confirment leur présence.

#### • Balançoire des immeubles de La Plaine

La balançoire est en cours de remplacement étant donné qu'elle ne répond plus aux normes en vigueur. La nouvelle installation ressemblera à celle de La Planta avec un siège pour petits enfants et pour plus grands. **Mme Zoller** rappelle que des bancs « cobra » avaient été intégrés au budget 2025 afin de répondre à la demande de citoyens qui souhaitaient l'implantation de bancs sur un site ombragé ; l'administration a donc commandé deux bancs « cobra » qui arriveront début décembre, prévus pour être installé sous les tilleuls à gauche de l'allée.

#### • Giratoire La Plaine

Les comptages demandés par l'Office cantonal des transports (OCT) ont été réalisés, lesquels vont donner lieu à un prochain bilan. Bien que l'OCT ne soit pas convaincu par le besoin remonté par la commune, l'exécutif ne lâche rien et attend désormais les résultats de Citec.

#### • Parcelle 1379

La commune a assisté hier à une séance de l'OCT, avec participation des Chemins de fer fédéraux (CFF), des Transports publics genevois (TPG), de la Fondation des parkings et du bureau AETC. L'objectif de cette rencontre était de définir les besoins de l'image directrice demandée par l'Office de l'urbanisme et la commission de l'urbanisme,

que Mme Zoller annonce intégrer dès janvier en tant que représentante de l'Association des communes genevoises (ACG). La prochaine étape consistera à définir l'articulation entre les différentes études de ce projet. Une présentation est prévue en commission aménagement et urbanisme de la commune.

- Auberge communale

Les finitions ne sont pas encore totalement terminées mais les travaux sont à bout touchant. Le gravier collé étant très glissant, notamment en cas de pluie, une couche de silice va être posée pour amener davantage d'accroche sur ce sol et éviter tout risque d'accident. Ces travaux seront effectués lundi et mardi prochains.

**Mme Zoller** informe que la commune dispose encore d'un montant de CHF 156'000,- dans le poste « divers et imprévus ». Au regard du devis et de la délibération du Conseil municipal, le coût actuel est de CHF 500'000,- en-dessous des prévisions. L'administration est donc très contente de cette bonne gestion financière et du planning.

- Passerelle de la rive droite du viaduc de l'Allondon

**Mme Zoller** annonce que les travaux de cette accroche seront finalement financés par le canton, ce qui signifie que la participation de la commune de Dardagny se limitera au montant des honoraires à hauteur de CHF 46'000,- TTC. Par conséquent, les préavis votés par les commissions des finances et de l'aménagement et urbanisme sont caducs, et il n'y aura pas de délibération à prendre.

En termes de planning, les travaux sont prévus entre juillet 2026 et décembre 2029 et seront probablement décorrélés des travaux du RIM (renouvellement intégral de la ligne du Mandement) pour diverses raisons.

- Passage mobilité douce PI Challex

**Mme Zoller** rappelle que ce passage, prévu à côté du PI de Challex, s'inscrit dans le cadre des travaux de remplacement des voies qui généreront momentanément la suspension de la ligne ferroviaire du Mandement. Sa réalisation est planifiée sur 2026-2027.

- **M. Guyot**

DEMS – Développement durable / Entretien / Mobilité / Sécurité

- Développement durable

Ayant pu constater que nombreux déchets s'amoncelaient à proximité du banc situé sur le plateau de la Donzelle, au début du chemin de la Corniche, le Conseil administratif, avec l'accord du propriétaire, a décidé d'y poser une poubelle et d'intégrer celle-ci dans la tournée hebdomadaire de la voirie.

La mairie remercie le propriétaire, M. Ramu, pour sa collaboration. **M. Guyot** précise que cette installation se fera à moindre frais, étant donné qu'une poubelle avait déjà été commandée à l'époque.

- Entretien

Après avoir effectué un tour de l'école de la Plaine, la mairie a pu planifier tous les travaux pour 2026, sous réserve de la disponibilité des entreprises. La suppression partielle d'éléments bétonnés dans le préau ayant également été évoquée, trois offres de paysagistes sont parvenues au Conseil administratif qui effectuera leur analyse avant de revenir en Conseil municipal.

- Mobilité

*Enquête de mobilité*

En ce qui concerne les TPG, la mairie a reporté la diffusion des résultats sur l'enquête de mobilité à début 2026. L'objet ne sera donc pas présenté dans le cadre de la

commission DEMS du 4 décembre comme initialement prévu. M. Guyot reviendra sur le sujet en commission et en plénière lorsqu'il aura un peu plus de détails.

#### *Ligne 74*

La ligne 74 sera assurée par des plus petits bus à partir de juin 2026, ce qui permettra de faciliter certains croisements, notamment sur les routes communales menant au hameau. Par ailleurs, la fréquence de cette ligne sera augmentée pour être à la demi-heure.

#### *TPG flex*

L'offre en question est désormais déployée sur la commune de Dardagny.

#### *Essertines*

Des tests ont eu lieu avec un bus de prêt, afin de voir si la giration était plus aisée au niveau de l'ancien arrêt de bus, mais ceux-ci se sont révélés non-concluants, une fois encore. Actuellement, différentes solutions sont à l'étude : le détournement de l'arrêt de bus pendant la période des vendanges ; la diminution de la cadence tôt le matin et le soir selon le taux de remplissage pour éviter des désagréments pour les riverains ; se reposer sur les nouvelles propositions de TPG flex pour les heures plus matinales et tardives. Ces variantes sont en cours de réflexion et les usagers concernés seront consultés avant décision finale.

#### *Quai PMR (Personnes à mobilité réduite) de l'arrêt douane*

La mairie a relancé l'Office cantonal du génie civil la semaine dernière et attend son retour.

- Sécurité

Concernant les abris de protection civile, la mairie a finalement décidé d'acheter, dans un souci d'économie, par ses propres moyens les coussins et les couettes plutôt que de recourir au fournisseur usuel, mais tout en veillant aux respects des normes. La dépense s'élèverait donc à CHF 2'500.- au lieu de CHF 5'300.- prévus. **M. Guyot** remercie Mme Monteiro qui a mené ce travail de recherche.

- Manifestation – Culture / Évènements

La dernière rencontre des apéros de l'histoire s'est tenue le 2 novembre dernier à l'auberge, et l'évènement qui a attiré beaucoup de monde, s'est très bien déroulé.

**M. Guyot** rappelle les prochains évènements :

- Vendredi 14 novembre : lecture publique de M. Meyer, à la salle des fêtes du Château, à 20h00
- Vendredi 21 novembre : projection du film « Everything is temporary », à la salle des fêtes du Château, à 18h30
- Samedi 29 novembre : atelier couronne de l'Avent, à Bois-Gentil, à 9h30 et à 14h30 (voir détails dans le tous ménages) ;

- Subventions

La seconde séance de commission aura lieu le mardi 9 décembre, à Bois-Gentil, à 20h00.

- **Mme Monney**

- Enfance – centre aéré

Le centre aéré a bien eu lieu, et selon retour de trois parents, les enfants ont eu plaisir à y participer. **Mme Monney** a contacté la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) pour un point de situation autour de cette offre, lequel est prévu la semaine prochaine.

- Incivilités dans les transports scolaires

La commune prendra part à un rendez-vous qui sera prochainement agendé avec les parents et enfants concernés, Mme Serafini, Conseillère administrative de Russin, les TPG, la directrice des établissements du Mandement et les enseignants concernés.

- Restaurants scolaires

A la suite d'un appel à bénévoles qu'elle a lancé, notamment lors de l'accueil des nouveaux habitants, **Mme Monney** annonce que trois nouvelles personnes vont rejoindre l'équipe des restaurants scolaires.

- Cadeaux de Noël des ainés

Comme chaque année, la commune de Dardagny prévoit un cadeau pour les ainés qui sera cette année un Panettone accompagné d'une bouteille de vin. Pour ce faire, les membres de la commission de la cohésion sociale mettront les bouteilles dans les sacs lors de la séance du 2 décembre, lesquels, comme de coutume, seront remis aux ainés par tous les membres du Conseil municipal. Les Conseillers municipaux pourront donc récupérer les cadeaux le 11 décembre, et ceux qui seront indisponibles à cette date pourront prendre rendez-vous le 13 décembre au Carnotzet. **Mme Monney** attend donc les Conseillers municipaux en fin de séance, afin de voir à quels ainés ils souhaitent remettre les cadeaux. Une liste sera tenue en fin de séance pour que chaque élu puisse récupérer les cadeaux qu'il aura à remettre. Cette année les cadeaux devront être remis entre le 11 et le 24 décembre.

- Communication

Concernant le journal de décembre, les articles doivent impérativement parvenir à Doriane Santimaria d'ici demain, afin d'être revu et envoyé en temps et en heure pour l'impression et la distribution du journal. Les Conseillers municipaux sont par ailleurs tenus de se rendre disponibles à l'issue de ce Conseil pour la traditionnelle photo destinée à cette édition du journal.

- Décorations Noël

**Mme Monney** donne rendez-vous aux Conseillers municipaux le samedi 6 décembre à 10h00 dans le préau de l'école de la Plaine. L'idée est de suspendre au sapin les décos faites par les enfants des écoles. Un courriel sera envoyé aux élus pour les convier officiellement.

#### 4) Proposition du conseil administratif

##### a) Projets de délibération

D2025-10 – Abrogation du règlement transitoire et adoption des modifications des statuts du groupement intercommunal de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres

Le **Président** lit la délibération et passe la parole à M. Guyot.

**M. Guyot** explique que la délibération présentée ce soir vise à actualiser le cadre juridique du Groupement intercommunal constitué en 2010 via la fusion des compagnies de Dardagny et de Russin sur la base d'un règlement transitoire et de statuts communs adoptés à l'époque par les deux communes.

Depuis, le cadre institutionnel a changé, notamment avec la mise en place des Conseils administratifs dans les communes genevoises, mais également par le fait qu'il y avait à l'époque deux commandants. A partir du moment où les deux casernes ont été fusionnées, l'idée a été d'avoir un seul commandant. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'adapter les textes fondateurs du Groupement pour les rendre conforme à la législation actuelle, en particulier au regard de la loi sur l'administration des communes et de la constitution cantonale. La délibération comprend donc 2 volets : l'abrogation du règlement transitoire de 2010 et l'adoption de la modification des statuts du Groupement arrêtés le 9 octobre par le Groupement intercommunal.

Dans les conséquences pratiques, le fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers intercommunal ne va pas être modifié par cette délibération puisqu'il s'agit uniquement d'une mise à jour administrative et juridique pour être en conformité avec la loi.

Pour information, l'entrée en vigueur est fixée au lendemain de l'approbation par le département.

Pour résumer, cette démarche vise à aligner les statuts du Groupement au cadre institutionnel actuel, sans impact sur le fonctionnement opérationnel ni sur l'engagement financier des communes partenaires. Par conséquent, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à adopter cette délibération.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** passe au vote d'entrée en matière de la délibération.

#### **L'entrée en matière de la délibération D2025-10 est acceptée à l'unanimité**

En l'absence de demande de parole, le **Président** passe au vote de la délibération D2025-09.

#### Délibération

Vu l'article 141 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 et la nécessité d'adapter les statuts du Groupement du 17 mars 2010 à la nouvelle organisation des communes en Conseil administratif,

vu les articles 10 et 11 du Règlement transitoire du Groupement intercommunal du 17 mars 2010,

vu les statuts du Groupement intercommunal de Russin et Dardagny pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres,

vu l'exposé des motifs attenant à la présente délibération,

conformément aux art. 30, al. 1, let. u et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif et du Conseil du groupement intercommunal, le Conseil municipal

#### **D E C I D E**

#### **Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'abroger le règlement transitoire du groupement intercommunal de Russin et Dardagny pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres du 17 mars 2010
2. De fixer l'abrogation du règlement transitoire au lendemain de la décision d'approbation du département en charge des communes
3. D'adopter les modifications du 9 octobre 2025 apportées aux statuts du groupement intercommunal de Russin et Dardagny pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres du 17 mars 2010 telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
4. De fixer l'entrée en vigueur des modifications des statuts au lendemain de la décision d'approbation du département en charge des communes.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Russin.

D2025-11 - Crédit de rénovation immeubles communaux La Plaine

**Le Président** lit la délibération et passe la parole à **M. Guyot**.

**M. Guyot** précise que cette demande porte sur la rénovation d'immeubles construits en 1982 qui présentent aujourd'hui plusieurs signes de vétusté, notamment au niveau de l'enveloppe thermique de chauffage et de ventilation. Ce projet de rénovation répond donc à l'exigence d'assurer une pérennité du parc immobilier qui appartient au patrimoine financier de la commune, et de se conformer au règlement de la loi sur l'énergie qui impose des améliorations substantielles en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Le Conseil administratif a donc fait réaliser des études en vue d'une rénovation conforme aux standards THPE (Très Haute Performance Energétique). Le projet comprend l'isolation complète des façades et des toitures, le remplacement de la chaufferie au mazout par un système de pompe à chaleur géothermique, l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques couvrant environ 80 % des besoins électriques des communs, la rénovation des installations des balcons et des dalles, ainsi que la remise en état des espaces extérieurs. Ces travaux permettront donc une amélioration significative des performances énergétiques et une réduction des coûts d'exploitation,

Pour répondre à deux questions posées lors de la commission des finances, **M. Guyot** signale que sur les charges liées à la maintenance seront sensiblement moins élevées, mais que celles-ci font partie des charges payées par les locataires. Par rapport à l'indice de dépense de chaleur (IDC), il serait de 230 au lieu de 430 aujourd'hui, grâce aux rénovations envisagées. Sur les aspects financiers, le coût est de CHF 9'000'000,-, mais la commune pourra compter sur des subventions cantonales à hauteur de CHF 1'334'586,- qui viendront alléger cette charge.

Le Conseil administratif estime que les conditions sont réunies pour lancer ces travaux dans de bonnes conditions techniques et financières, et invite en conséquence le Conseil municipal à adopter cette délibération.

**M Guyot** rappelle à toutes fins utiles que la commission des finances a préavisé favorablement cette rénovation sur le volet financier.

**M. Freymond** souhaitant savoir quelle somme provient du fonds de rénovation, **M. Guyot** explique que le patrimoine financier n'est pas éligible pour une attribution, mais que la commune tentera d'obtenir d'autres fonds.

**Mme Hutin** n'ayant pas bien compris l'articulation des chiffres présentés, **M Guyot** explique qu'il y a CHF 9'000'000,- selon le devis général mais qu'il faut en retrancher CHF 800'000,- qui correspondent au crédit d'étude déjà voté par la législature précédente, ainsi que CHF 1'334'000,- issus de la rénovation THPE, de même qu'une subvention de CHF 30'000,-.

**Mme Hutin** ne comprenant pas toutefois pourquoi le Conseil municipal est amené à voter une délibération à CHF 9'000'000 alors que le coût est de CHF 6'000'000, **M. Guyot** indique que le crédit d'étude est compris dans ce montant et les coûts indiqués dans la délibération doivent toujours inclure la totalité des charges.

**Le Président** passe au vote d'entrée en matière de cette délibération.

**L'entrée en matière de la D2025-11 est acceptée par 11 voix pour et une abstention**

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote de la délibération D2025-11.

Délibération

Vu la nécessité de se conformer à la loi sur l'Energie,

vu le crédit d'étude voté le 12 mai 2025,  
 vu le devis établi par 2DLC Architecte le 29 octobre 2025,  
 vu la demande d'autorisation de construire en cours,  
 vu le préavis favorable de la commission des Finances du 30 octobre 2025,  
 vu l'exposé des motifs y attenant,  
 conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## D E C I D E

### **Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. De réaliser les travaux de rénovation des immeubles communaux 76-86 Route de La Plaine.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 9'003'589.76 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 9'003'589.76, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

### **b) Projet de résolution**

Néant

### **c) Proposition du Conseil administratif**

P2025-01 Pour un renvoi en commission de l'organisation du voyage de fin de législature

**M. Guyot** soulève que ce voyage marque le travail accompli durant la législature, au travers d'un moment de cohésion et d'échange entre les différents acteurs de la vie communale.

Le Conseil administratif considère qu'avant toute décision sur la tenue du voyage, il convient de définir les principes, la forme et les modalités, ce qui implique d'aborder la destination, la durée du déplacement, le budget et les règles de participation. Par ailleurs, dans un souci de décision concertée et transparente, le Conseil administratif juge pertinent de renvoyer cette thématique dans la commission compétente, à savoir la commission manifestation-culture pour ensuite remonter en Conseil municipal une proposition détaillée pour approbation.

**Le renvoi en commission manifestation culture est approuvé à l'unanimité.**

### **5) Présentation du budget 2026**

#### a) Budget communal

**Le Président** passe la parole à M. Wyss, secrétaire communal.

**M. Wyss** signale que tous les Conseillers municipaux ont reçu de la part de la commission des finances un procès-verbal contenant un explicatif du plan comptable MCH2, quelques définitions

qui seront utiles par la suite et une explication des comptes budgétaires abordés en séance de commission. De même, les Conseillers municipaux ont également reçu une proposition du budget 2026 comprenant un explicatif des comptes concernés. Il rappelle aux Conseillers municipaux qu'il se tient à leur disposition pour toute question en dehors du Conseil municipal.

S'agissant du budget de fonctionnement, ce dernier présente un total des charges de CHF 8'671'118.- et un total des revenus de CHF 8 675'835.-, soit un boni de CHF 4'717.-. Une forte entrée par la péréquation financière a permis de prévoir dans ce budget de nombreux amortissements complémentaires, ce qui va libérer des montants aux charges afin de pouvoir intégrer plus facilement les amortissements des futurs projets, lesquels ne vont pas manquer.

Le total des amortissements ordinaires s'élève donc à CHF 572'128.- et des amortissements complémentaires ont été prévus à hauteur de CHF 603'620.-. Le total des amortissements s'élève donc à CHF 1'175'748.-.

Les futurs projets sont représentés par le budget des investissements 2026, lequel est scindé en deux. Un premier total des investissements du patrimoine administratif s'élève à CHF 3'044'500.-, montant qui devra être amorti chaque année et qui se retrouvera dans les charges. Le total des investissements du patrimoine financier est à hauteur de CHF 8'800'000.-, soit un montant net des investissements de CHF 11'844'500.-. **M. Wyss** rappelle que les montants des investissements sont uniquement des montants d'intention qui ne feront foi que si la Conseil municipal les valide par des délibérations.

En ce qui concerne le budget 2026 des groupements intercommunaux, ces derniers sont directement préparés par les groupements concernés et envoyés à la mairie. Pour le Groupement feu, la participation de Dardagny est de CHF 108'886'65, et celle au Groupement de la jeunesse de CHF 758'156.-.

**Le Président** cède la parole à Mme Hulin.

**Mme Hulin** se réfère à la ligne 0290.0.31010.0 (immeubles administratifs – achat matériel) constatant que les achats ont considérablement augmentés. **M. Wyss** fait remarquer que le budget 2025 était un peu bas, raison pour laquelle la ligne a été réajustée cette année. Il rappelle que cette somme est inscrite au budget mais qu'elle n'a pas besoin d'être dépensée dans sa totalité.

Sur la ligne 1500.1.31440.0 (Hangar feu – travaux et entretien par tiers), **Mme Hulin** questionne les CHF 45'000.- budgétisés pour la porte du hangar feu. **M. Guyot** concède qu'il y a un souci sur une des grandes deux portes principales et que les travaux de réfection coûteront effectivement CHF 45'000.-.

**Mme Ramu** a pu voir que le budget communal n'a pas de point qui concerne la santé, et souhaite donc avoir une idée sur la gestion de l'EMS au niveau communal.

**Mme Monney** répond que les EMS de La Plaine et Satigny sont directement gérés par la Fondation intercommunale pour le logement des personnes âgées de Satigny, Russin et Dardagny et ne passent pas par les communes. Seuls les comptes de la Fondation elle-même est voté lors de l'approbation des comptes au printemps.

S'agissant de la ligne 2180.0.36120.3 (Participation restaurant scolaire de Russin), **Mme Hulin** demande pour quelle raison cette dernière a beaucoup augmenté. **M. Wyss** explique que chaque commune refacture à l'autre la participation de son personnel aux cuisines scolaires de regroupement scolaire selon la règle des  $\frac{3}{4}$  pour Dardagny et  $\frac{1}{4}$  pour Russin. A l'inverse, une somme de CHF 17'000.- est indiquée dans les recettes sous le numéro 2180.0.46120.0 et qui concerne la facturation de Dardagny à Russin.

En complément, **Mme Zoller** explique que dans les comptes 2024, la charge communale était déjà à CHF 22'000.- et que le budget 2025 avait été sous-estimé.

**Mme Hutin** questionnant l'augmentation de la ligne 5451.0.31990.1 (Indemnités diverses - institutions jeunesse), **Mme Monney** informe que la commune a une accueillante familiale en plus. **Mme Zoller** précise que cette personne avait déjà été intégrée au précédent budget mais qu'elle ne figurait pas sur l'année complète. Par ailleurs, l'emploi est comptabilisé sur l'année scolaire et non sur l'année civile, ce qui induit un certain décalage.

Sur la ligne 3420.8.31320.2 (honoraires pour études diverses – parcelle 1379 LPL), **Mme Hutin** sollicite une explication à l'attention du Conseil municipal. **Mme Zoller** explique que cette ligne concerne l'image directrice à prévoir et que celle-ci va plus loin qu'uniquement la parcelle 1379, afin de tenir compte de la mobilité en lien avec la gare et les TPG. Cette image directrice va s'étendre plus largement car la parcelle attenante est en cours de vente pour un projet de construction. A noter que ces honoraires devraient également inclure une consultation de la population.

L'Ô-Vive étant traitée plus loin, **le Président** passe au Groupement feu.

**M. Guyot** fait part d'une augmentation substantielle de CHF 98'000,- à CHF 109'000,-, due au fait que la Compagnie 101 était la dernière à ne pas être soldée sur le canton. En revanche, le reste est quasi identique à l'année précédente.

## 6) Propositions membres CM

- a) projet délibération : néant
- b) projet résolution : néant
- c) projet motion

### **Motion M2025-02 – Révision du règlement relatif aux jetons de présence et à leur application**

**Le Président** passe la parole à Mme Röthlisberger Couillaud.

#### Exposé des motifs

Les Conseillers municipaux reçoivent des jetons de présence en reconnaissance de leur participation aux séances du Conseil municipal. Selon le vote du municipal en début de législature, ces jetons de présence sont cumulés afin de financer le voyage de fin de législature de manière forfaitaire et pas véritablement à la présence.

Les commissaires de la présente motion souhaitent s'assurer que cette reconnaissance soit équitable, transparente et conforme à l'engagement attendu de l'ensemble des élus. Car certaines absences répétées ou non justifiées peuvent créer un déséquilibre dans la répartition des avantages associés aux jetons de présence. En effet, étant donné qu'il s'agit de jetons versés de manière forfaitaire, qu'il y ait une présence ou une absence, cela revient à un forfait et non à des jetons de présence. Cela étant, certains commissaires estiment qu'il ne s'agit pas d'une répartition équitable des jetons de présence.

#### Proposition de motion

Les commissaires enjoignent donc l'exécutif à :

1. Mandater la commission des Finances pour réviser le règlement encadrant les jetons de présence afin de préciser les modalités de cumul et d'utilisation de ceux-ci pour les activités ou voyages de fin de législature.
2. Faire de sorte que cette révision prévoie :
  - Que les jetons de présence soient attribués en fonction de la participation effective aux séances de conseil municipal.

- Que seules les absences justifiées par un certificat médical ou exceptionnelles puissent être exemptées des déductions.
3. Que la commission des Finances présente au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, une proposition de modification réglementaire conforme aux principes d'équité et de reconnaissance du travail des élus ;

Pour ces raisons, le Conseil municipal de Dardagny est invité à soutenir et à adopter la présente motion.

Le sujet ne suscitant aucune question ou remarque, le Président passe au vote de l'entrée en matière.

**L'entrée en matière de la M2025-02 est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

Vote

Le Conseil municipal de Dardagny

**D E C I D E**

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'adopter la motion M2025-02 concernant la révision du règlement relatif aux jetons de présence et à leur application.

**Motion M2025-03 – Vers une meilleure maîtrise du budget de la crèche de l'Ô Vive**

Le Président passe la parole à Mme Santimaria.

Exposé des motifs

La mise à disposition, pour la population, d'un lieu d'accueil pour la petite enfance est aujourd'hui un service précieux — voire un luxe — tant son coût devient difficilement soutenable.

Pour l'exercice 2026, le budget de la crèche de L'Ô Vive s'élève à CHF 758'156, soit près de 9 % du budget de fonctionnement communal. Depuis sa création en 2017, les charges n'ont cessé d'augmenter, portant le coût d'une place à 68'284 CHF par enfant et par année selon le budget de fonctionnement 2026.

À titre de comparaison, ce coût est passé de CHF 53'292 en 2022, à CHF 55'746 en 2023, puis à CHF 62'833 en 2024. En l'espace de cinq ans, le prix d'une place a donc augmenté de près de 15'000 CHF.

Cette hausse considérable représente non seulement un poids financier croissant pour les communes, mais également pour les familles, dont la participation demandée figure parmi les plus élevées du canton.

Si certaines charges peuvent s'expliquer par des conditions d'accueil nécessitant une dotation en personnel renforcée, il est légitime de s'interroger sur la progression constante et importante de ces coûts, alors même que les infrastructures et le cadre organisationnel n'ont pas fondamentalement évolués depuis l'ouverture de la structure.

Il apparaît donc nécessaire de réexaminer en profondeur la gestion, la répartition des charges et la maîtrise des coûts de fonctionnement de la crèche de l'Ô Vive, afin de garantir la pérennité du service tout en assurant une utilisation équilibrée des fonds publics.

Proposition de motion

Afin d'assurer la stabilité financière et la pérennité de la crèche intercommunale, nous proposons au Conseil municipal de :

- 1) Mandater le Conseil administratif pour conduire une étude comparative visant à évaluer le coût d'une place en crèche dans d'autres communes du canton, afin d'identifier d'éventuels écarts significatifs ;
- 2) Mandater la Commission des finances pour réaliser une analyse détaillée des comptes de fonctionnement de la crèche depuis son ouverture en 2017 ;
- 3) Transmettre les conclusions de ces analyses au Groupement Intercommunal en faveur de la Jeunesse de Dardagny et Russin, accompagnées, le cas échéant, de propositions d'optimisation ou de recommandations visant à maîtriser durablement les coûts.

Arguments en faveur de la motion

- Le budget de la crèche a augmenté de manière continue depuis plusieurs années, sans évolution majeure du service rendu. Le coût annuel d'une place atteint 68'284 CHF, soit une hausse de plus de 20 % en 5 ans. Une telle croissance ne peut être soutenable à long terme sans compromettre d'autres missions communales.
- Les communes membres ont la responsabilité de vérifier la bonne utilisation des fonds publics. Une analyse financière détaillée permettrait de comprendre les causes exactes des augmentations (personnel, structure, gestion, charges administratives, etc.). La transparence renforcera la confiance entre la population, la commune et le groupement intercommunal.
- Le coût d'une place semble supérieur à la moyenne cantonale, mais aucun comparatif précis n'a encore été réalisé. Une étude de marché permettra de situer objectivement notre structure par rapport à d'autres communes ou structures intercommunales. Cela permettra aussi d'identifier de bonnes pratiques ailleurs et de les transposer localement.
- Les parents contribuent déjà de manière significative au financement de la crèche, souvent plus qu'ailleurs dans le canton. Une hausse continue des coûts risque de rendre l'accueil de la petite enfance moins accessible, accentuant les inégalités entre familles. Préserver la stabilité financière de la structure, c'est aussi assurer son maintien à long terme au service des habitants.
- Un examen approfondi aujourd'hui permettrait de prévenir de futures dérives budgétaires. Mieux comprendre la structure des coûts facilitera la planification à long terme et la recherche de solutions structurelles (optimisation des ressources, mutualisation, aménagements adaptés, etc.). L'objectif n'est pas de remettre en question l'existence de la crèche, mais de garantir sa pérennité dans un cadre budgétaire maîtrisé.
- Le rôle du Conseil municipal est de veiller à la gestion rigoureuse des deniers publics. En demandant une étude détaillée des coûts de fonctionnement et à une comparaison avec d'autres structures du canton, le Conseil remplit pleinement sa mission de contrôle et agit dans l'intérêt de la collectivité.

Pour ces raisons, nous invitons le Conseil municipal de Dardagny à soutenir et à adopter la présente motion.

Le sujet ne suscitant aucune question ou remarque, le Président passe au vote de l'entrée en matière.

**L'entrée en matière de la M2025-03 est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

Vote

Le Conseil municipal de Dardagny

## D E C I D E

**Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'adopter la motion M2025-03 vers une meilleure maîtrise du budget de la crèche de l'Ô Vive.

**Motion M2025-04 – Pour un réexamen de notre adhésion au Groupement intercommunal pour l'Animation parascolaire (GIAP)**

**Le Président** passe la parole à Mme Santimaria.

Exposé des motifs

Dans notre quotidien, la commune a le devoir d'offrir à sa population un accueil parascolaire de qualité, couvrant notamment la pause de midi et la fin de journée, d'autant plus lorsque, comme c'est souvent le cas chez nous, de nombreux parents travaillent à plus de 10 km du domicile familial. Il serait même légitime de réfléchir à un accueil complémentaire le matin, si un besoin réel devait être constaté.

L'adhésion de l'époque au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) constituait une démarche logique et avantageuse. Cependant, il est aujourd'hui légitime de se demander si ce modèle reste le plus approprié pour notre commune.

En effet, depuis 2020, la participation financière communale au GIAP n'a cessé d'augmenter, passant de CHF 233'344 en 2020 à CHF 451'182 en 2024, pour atteindre CHF 483'760 dans le budget 2026. À ces montants s'ajoute la participation des familles, qui peut s'élever jusqu'à CHF 17.50 par jour et par enfant, selon les horaires appliqués dans notre commune. Cette hausse globale représente une charge croissante pour la commune comme pour les familles, et interroge la maîtrise des coûts de fonctionnement du groupement.

Par ailleurs, le GIAP regroupe aujourd'hui près de 38 communes du canton, ce qui en fait une structure lourde et rigide, parfois perçue comme peu transparente dans la gestion de ses coûts et de ses décisions. Le fait que certaines communes aient récemment choisi de se retirer du groupement démontre qu'il existe d'autres solutions envisageables pour garantir un accueil de qualité, tout en maîtrisant les dépenses.

Il semble donc nécessaire de réexaminer l'opportunité de notre adhésion actuelle au GIAP, d'étudier d'éventuelles alternatives, afin de stabiliser ou réduire le coût du service parascolaire, tout en maintenant la qualité et l'accessibilité de l'accueil pour les familles. Dans le même esprit, les restaurants scolaires, qui font partie intégrante de l'accueil des enfants, méritent également une réflexion. Leur fonctionnement et leur financement pourraient être adaptés aux besoins actuels et intégrés à un projet global.

Proposition de motion

Pour permettre le débat sur l'accueil parascolaire, nous proposons au Conseil municipal de :

- Mandater la commission des finances, pour réaliser une analyse des coûts du GIAP incluant la partie restaurants scolaires depuis 2020 ;
- Mandater la commission cohésion sociale afin d'entamer une étude sur les diverses possibilités qui s'offrent en termes d'accueil parascolaire et de restauration ;
- Demander l'aide du Conseil administratif sur ce projet et examiner la faisabilité d'une solution d'accueil intercommunale locale plus souple et maîtrisée ;
- Présenter au Conseil municipal un rapport d'évaluation proposant, selon les résultats, le maintien ou la sortie du GIAP ;

Arguments en faveur de la motion

- Les frais communaux pour le GIAP ont presque doublé entre 2020 et 2024, passant de CHF 233'344 à CHF 451'182, et atteignent CHF 483'760 dans le budget 2026. À cela s'ajoute la participation des familles, jusqu'à CHF 15,50 par jour et par enfant. Une analyse et un réexamen permettraient de stabiliser ou réduire les coûts, tout en maintenant la qualité du service.
- Une étude comparative avec d'autres prestataires ou solutions locales peut révéler des modèles plus économiques ou mieux adaptés aux besoins réels.
- Les familles doivent pouvoir bénéficier d'un accueil parascolaire accessible, de qualité et sans augmentation des coûts. Réexaminer notre adhésion permettrait de préserver l'équité entre familles, et de s'assurer que les ressources sont bien utilisées pour le bien-être des enfants.
- Un service intercommunal trop centralisé peut manquer de flexibilité pour répondre aux besoins spécifiques de notre commune. Étudier une solution locale ou intercommunale plus restreinte pourrait :
  - o Mieux adapter les horaires à la demande réelle,
  - o Réduire les coûts administratifs et logistiques,
  - o Renforcer le lien entre le service et les familles.
- Le Conseil municipal a le devoir de veiller à la bonne gestion des finances communales. Cette motion permet au Conseil de prendre des décisions éclairées, basées sur des données objectives et des alternatives réalistes, plutôt que de subir l'évolution du budget sans contrôle.

Pour ces raisons, nous invitons le Conseil municipal de Dardagny à soutenir et adopter la présente motion.

Le sujet ne suscitant aucune question ou remarque, le Président passe au vote de l'entrée en matière.

**L'entrée en matière de la M2025-04 est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

Vote

Le Conseil municipal de Dardagny

**D E C I D E**

**Par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention**

1. D'adopter la motion M2025-04 pour un réexamen de notre adhésion au Groupement intercommunal pour l'Animation parascolaire (GIAP)

**7) Pétitions**

- Néant

**8) Naturalisation (huis clos)**

Le Président déclare le huis-clos et invite donc le public à sortir pour ce point, en rappelant qu'un préavis communal est demandé par le canton dans le cadre de la procédure de naturalisation de citoyens.

**9) Divers**

- **M. Guyot** annonce que Mme Zoller va siéger dans différents organes de l'ACG : le Comité et le Bureau de l'ACG, la commission consultative du sport, la commission des Cheneviers, la commission Rhône-Arve et la commission urbanisme.

**Mme Zoller** précise qu'elle siège déjà dans certaines commissions précitées, mais que ces

dernières sont peu fréquentes. En revanche, le Comité et le Bureau de l'ACG requièrent un investissement plus important, à raison de 2 séances par mois, sans compter les rendez-vous avec le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et les présidents des commissions de l'ACG.

**Mme Zoller** ajoute que M. Guyot a été élu au Conseil consultatif de développement durable et qu'il a repris le poste laissé vacant par Mme Bovy au Fonds d'attribution des énergies renouvelables, lequel peut être sollicité par les communes qui ont des gros projets dans ce domaine.

**Le Président** remercie toutes et tous pour leur implication et présence, et clôt la séance à 19h44.

Fin de la séance à 19h44

Le Président



Kevin Polte

Un conseiller municipal

  
Frank Marti

Le secrétaire



Stefan Weiss